

La Fibre à mon domicile

En prémices :

- Sur Marchefroy, au 01/04/2020, seuls SFR et Orange sont annoncés comme opérateurs internet sur la fibre
- Tant que vous n'êtes pas éligible à la fibre, TOUT ce que les opérateur internet vous proposeront ne peut être que de l'ADSL AVEC ENGAGEMENT (jusque mois) → si vous acceptez une offre, vous ne pourrez pas changer d'opérateur avant la fin de l'engagement, donc impossible de passer à la fibre si l'opérateur n'est pas raccordé au réseau de Marchefroy
- **ATTENTION** : dans le mois qui précède l'arrivée de la fibre, il est très fréquent que les opérateurs Internet fassent des offres alléchantes pour que vous restiez soyez chez eux pendant les 12 à 24 mois qui viennent

Etape 1 : effectuer les bonnes démarches préparatoires

Je suis propriétaire d'une maison :

Je vérifie si mon adresse est éligible à la Fibre chez l'opérateur de mon choix

Mon adresse est éligible, je consulte les offres Fibre et j'effectue une souscription auprès de l'opérateur choisi :

- En boutique
- Au service client
- Sur Internet
- Après d'un commercial à domicile, lorsque c'est possible
- Après du marketing de votre opérateur qui vous contactera peut-être (attention, bien vérifier que c'est une offre fibre avec son installation qu'il propose, et non de l'ADSL)

Mon adresse n'est pas encore éligible mais je souhaite être informé de l'arrivée de la Fibre : j'utilise les liens mis à ma disposition sur le site de l'opérateur pour être tenu informé

[Je suis propriétaire d'un appartement dans un immeuble de moins de 4 appartements :](#)

Je vérifie si mon adresse est éligible à la Fibre chez l'opérateur de mon choix

Mon adresse est éligible, je consulte les offres Fibre et j'effectue une souscription auprès de l'opérateur choisi :

- En boutique
- Au service client
- Sur Internet
- Auprès d'un commercial à domicile, lorsque c'est possible
- Auprès du marketing de votre opérateur qui vous contactera peut-être (attention, bien vérifier que c'est une offre fibre avec son installation qu'il propose, et non de l'ADSL)

Votre adresse est éligible ? Informez-en les occupants !

Une fois la maison ou l'immeuble raccordé, et passés les délais réglementaires (3 mois maximum*), les occupants peuvent souscrire une offre Fibre en consultant leur opérateur commercial.

Mon adresse n'est pas encore éligible mais je souhaite être informé de l'arrivée de la Fibre : j'utilise les liens mis à ma disposition sur le site de l'opérateur pour être tenu informé

[Je suis locataire d'une maison :](#)

Je vérifie si mon adresse est éligible à la Fibre chez l'opérateur de mon choix

Mon adresse est éligible, ce n'est pas une obligation légale, mais par mesure de bonne relation, parlez-en à votre propriétaire !

!

Mon adresse est éligible, je consulte les offres Fibre et j'effectue une souscription auprès de l'opérateur choisi :

- En boutique
- Au service client
- Sur Internet
- Après d'un commercial à domicile, lorsque c'est possible
- Après du marketing de votre opérateur qui vous contactera peut-être (attention, bien vérifier que c'est une offre fibre avec son installation qu'il propose, et non de l'ADSL.

Mon adresse n'est pas encore éligible mais je souhaite être informé de l'arrivée de la Fibre : j'utilise les liens mis à ma disposition sur le site de l'opérateur pour être tenu informé

[Je suis locataire d'un appartement dans un immeuble de moins de 4 appartements :](#)

Je vérifie si mon adresse est éligible à la Fibre chez l'opérateur de mon choix

Mon adresse est éligible, ce n'est pas une obligation légale, mais par mesure de bonne relation, parlez-en à votre propriétaire !

Mon adresse est éligible, je consulte les offres Fibre et j'effectue une souscription auprès de l'opérateur choisi :

- En boutique
- Au service client
- Sur Internet
- Après d'un commercial à domicile, lorsque c'est possible
- Après du marketing de votre opérateur qui vous contactera peut-être (attention, bien vérifier que c'est une offre fibre avec son installation qu'il propose, et non de l'ADSL.

Mon adresse n'est pas encore éligible mais je souhaite être informé de l'arrivée de la Fibre : j'utilise les liens mis à ma disposition sur le site de l'opérateur pour être tenu informé

[Je suis locataire d'un appartement dans un immeuble de 4 appartements ou plus :](#)

Je vérifie si mon adresse est éligible à la Fibre chez l'opérateur de mon choix

Mon adresse est éligible, parlez-en à votre propriétaire !

Mon adresse est éligible, je consulte les offres Fibre et j'effectue une souscription auprès de l'opérateur choisi :

- En boutique
- Au service client
- Sur Internet
- Auprès d'un commercial à domicile, lorsque c'est possible
- Auprès du marketing de votre opérateur qui vous contactera peut-être (attention, bien vérifier que c'est une offre fibre avec son installation qu'il propose, et non de l'ADSL).

Mon adresse n'est pas encore éligible mais je souhaite être informé de l'arrivée de la Fibre : Parlez-en à votre propriétaire !

Dès que la fibre est dans votre ville, demandez à votre propriétaire d'inscrire le raccordement de l'immeuble à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale des copropriétaires.

Si votre propriétaire est un bailleur social ou le seul propriétaire de l'immeuble, demandez-lui simplement de signer la convention autorisant Numérique28/SFR à fibrer l'immeuble, voire contacter la société AXIONE qui déploie pour le compte de SFR/Numérique28.

Etape 2 : préparer l'arrivée du technicien pour le raccordement de mon habitation

A préparer à l'intérieur de mon logement

Je choisis le lieu d'installation souhaité de la Box Internet dans mon domicile et je l'indiquerai au technicien lors de l'intervention afin qu'il installe la prise terminale optique au plus près.

La position de la Box internet impacte la qualité du WiFi dans toutes les pièces. Le mieux est de la positionner au centre de votre habitation.

A côté de votre Box internet, le technicien posera au mur une prise terminale optique. Il utilisera, dans la mesure du possible, les gaines techniques existantes. Dans le cas contraire, il vous proposera une solution alternative pouvant peut-être l'amener à faire passer un câble en apparent ou à percer un mur.

Je m'assure qu'une personne majeure sera présente tout au long de l'intervention du technicien.

Je prévois une multiprise pour brancher les différents équipements.

Je veille à ce que le trajet des câbles jusqu'à la Box internet se fasse sans encombre et je déplace **les meubles si besoin**.

A préparer à l'extérieur de mon logement

Je suis en maison individuelle

J'identifie et je dégage le regard (plaque métallique ou béton rectangulaire) **installé en limite de mon terrain**.

Je libère l'accès aux fourreaux télécom (situés souvent dans le garage).

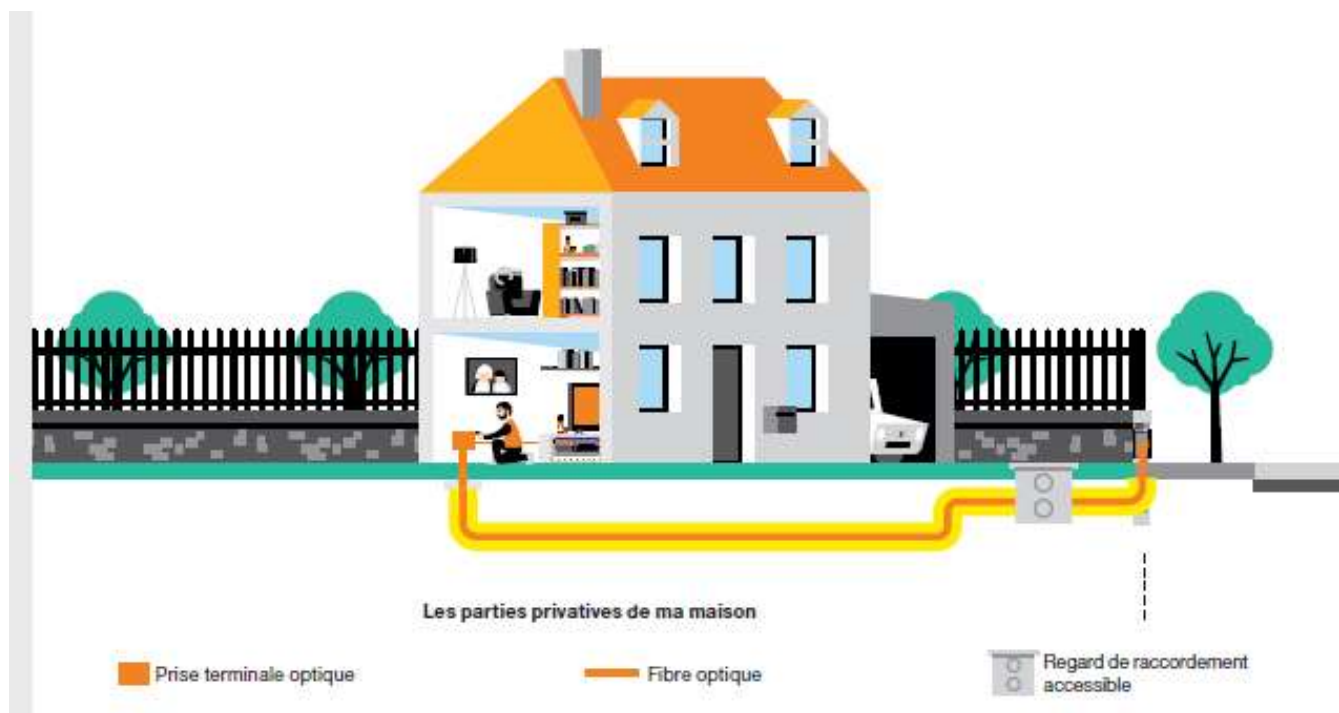
Le technicien devra accéder au regard situé sur votre propriété.

Le regard peut se trouver sous la végétation ou être enterré.

Des travaux peuvent être nécessaires sur votre terrain jusqu'à la prise terminale optique.

Dans ce cas, le technicien vous en informera le jour du rendez-vous.

Ces travaux seront à votre charge et il vous appartiendra de les exécuter avant de poursuivre le raccordement avec votre opérateur.



Je suis en appartement

Je m'assure que le local télécom de mon immeuble sera accessible pour l'intervention **du technicien**. **Je dispose des clés si nécessaire, auprès du gestionnaire de l'immeuble (syndic ou concierge/gardien).**

Le technicien passera la Fibre optique depuis les parties communes jusqu'à votre appartement. S'il est dans l'impossibilité d'utiliser les gaines existantes, il vous proposera de poser de nouvelles gaines, s'il a reçu l'autorisation du syndic.

